

PRÉVOIR DÉCÈS

CONDITIONS D'ADHÉSION

- > Etre âgé de moins de 60 ans* lors de la demande d'adhésion.
- > Fournir un questionnaire de santé dûment rempli et signé.

DATE D'EFFET DES GARANTIES

- > La garantie prend effet après le paiement de la 1^{ère} cotisation et au plus tôt le 1^{er} jour du mois suivant l'acceptation de la souscription par la Mutuelle de France Prévoyance.
- > Stage : 3 mois à compter de la date d'effet, sauf en cas d'accident.

PRESTATIONS

- > Payables jusqu'à l'âge de 65 ans maximum

COTISATIONS

- > Fixées annuellement et en fonction de votre âge.
- > Payables au mois, au trimestre, au semestre, à l'année, par prélèvement automatique uniquement.

* L'âge de l'adhérent se détermine par différence de millésime entre l'année d'effet de son contrat et son année de naissance.

SI VOUS DÉSIREZ OBTENIR
DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES,
DES PRÉCISIONS.

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOS CONSEILLERS.

Ils sont à votre disposition pour répondre à toutes vos demandes.

VOTRE MUTUELLE :

EN PARTENARIAT AVEC LA
MUTUELLE DE FRANCE PREVOYANCE
Site d'Activités Les Paluds II - Pôle Performance Bât C1
447, Av. de Jouques - BP 1401 - 13785 AUBAGNE
www.france-prevoyance.fr

Document non contractuel / Ce contrat est garanti par la Mutuelle de France Prévoyance, organisme régi par le Code de la Mutualité et soumis aux dispositions du livre II sous le N° R.N.M 383 143 617 / Année 2010



PRÉVOIR DÉCÈS

A votre service

inapolegraphique.com / Crédit photo : FOTOLIA





PRÉVOIR DÉCÈS



SALARIÉS, ARTISANS, COMMERÇANTS, OU PROFESSIONS LIBÉRALES :
cela peut tous nous concerner.

> **LE DÉCÈS D'UN CONJOINT**, en plus de l'absence et du vide affectif qu'il représente, a forcément des conséquences que nous n'imaginons pas toujours : perte durable d'un revenu, réorganisation du foyer, projets engagés qu'il faut continuer à financer...

> Voilà pourquoi, mieux qu'une prise de conscience, le bon réflexe est de souscrire la garantie **PRÉVOIR DÉCÈS**.



LE SERVICE EN PLUS :
L'ASSISTANCE OBSÈQUES UNE GARANTIE INCLUSE POUR VOTRE FAMILLE :

- aide à l'organisation des obsèques, en relation avec l'entreprise de pompes funèbres choisie
- informations juridiques, fiscales et vie pratique
- rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré survenant lors d'un déplacement au delà de 50 kms de son domicile
- garde d'enfants de moins de 16 ans.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

- Vous avez le choix entre 9 niveaux de capitaux que vous pouvez faire évoluer pendant la durée du contrat.
- Votre cotisation évolue en fonction de votre âge.
- Le capital que vous avez choisi au moment de l'adhésion est doublé en cas de décès dû à un accident.

L'accident étant défini comme tout dommage corporel non intentionnel de la part de l'adhérent, provenant de l'action brusque, soudaine, violente, de caractère fortuit et imprévisible d'une cause extérieure.

Doublement de capital en cas de décès ou d'IAD accidentels.

BÉNÉFICIEZ D'UN AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE :
en adhérant simultanément avec votre conjoint, vous vous protégez mutuellement et vous bénéficiez d'une **RÉDUCTION DE 15 % SUR LA COTISATION DE LA PERSONNE LA + JEUNE**

EN QUOI CONSISTE CETTE PROTECTION ?

> **EN CAS DE DÉCÈS**, elle assure à votre entourage le versement d'un capital. Elle garantit une somme versée, aussi bien en cas de décès que d'invalidité absolue et définitive, qu'ils soient consécutifs à un accident ou à une maladie.

> **LE CALCUL DE VOTRE COTISATION** se détermine par la différence entre votre année de naissance et l'année d'effet de votre contrat, la cotisation évolue ensuite en fonction de votre âge.

> **VOUS BÉNÉFICIEZ DE "PRÉVOIR DÉCÈS"** en fonction du montant de capital que vous avez retenu, puis en renvoyant la demande d'adhésion à l'adresse indiquée au dos.

COTISATIONS ANNUELLES TTC*									
Montant du Capital	20 000 €	30 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €	70 000 €	80 000 €	100 000 €	150 000 €
Moins de 35 ans	44,52 €	66,78 €	89,04 €	111,30 €	133,56 €	155,82 €	178,08 €	222,60 €	333,90 €
De 36 à 40 ans	56,28 €	84,42 €	112,56 €	140,70 €	168,84 €	196,98 €	225,12 €	281,40 €	422,10 €
De 41 à 45 ans	75,84 €	113,76 €	151,68 €	189,60 €	227,52 €	265,44 €	303,36 €	379,20 €	568,80 €
De 46 à 50 ans	107,28 €	160,92 €	214,56 €	268,20 €	321,84 €	375,48 €	429,12 €	536,40 €	804,60 €
De 51 à 55 ans	151,68 €	227,52 €	303,36 €	379,20 €	455,04 €	530,88 €	606,72 €	758,40 €	1137,60 €
De 56 à 60 ans	219,72 €	329,58 €	439,44 €	549,30 €	659,16 €	769,02 €	878,88 €	1098,60 €	1647,90 €
De 61 à 64 ans	321,72 €	482,58 €	643,44 €	804,30 €	965,16 €	1126,02 €	1286,88 €	1608,60 €	2412,90 €

* Inklus 9% de taxe sur les conventions d'assurances.



DEMANDE D'ADHÉSION PRÉVOIR DÉCÈS

Coupon à retourner à l'adresse indiquée au dos.

Mes coordonnées :

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Date : Signature :

Coordonnées de mon conjoint qui souhaite également souscrire :

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Date : Signature :

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.